



Sessione di u 16 d'ottobre di u 2023
Session du 16 octobre 2023

Decisione N° 2023-24
Décision N° 2023-24

**Resu contu di a Cummissione di u Sviluppu Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu
è di l'Ambiente relativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu
Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et
l'aménagement du territoire**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 4 octobre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mme et MM.

CUCCHI Nicolas à GIUSEPPI Jean
GIANNI Jean Jacques à CECCALDI Attilius
MAUPERTUIS Marie Antoinette à SIMEONI Gilles
ROCCHI Ange Toussaint à ALBERTINI Don Marc
SBRAGGIA Stéphane à MONDOLONI Christophe

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

BERLINGHI François, ORSONI Marie France

Etaient absents : Mme et MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, CECCOLI François Xavier, MARCELLESI Pierre,
MARCHETTI François Marie, MARTINETTI Achille, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles,
PADOVANI Marie Hélène, PASQUALAGGI Jean Marie

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.

- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** La délibération n° 23/096 du 28 juillet 2023 de l'Assemblée de Corse prenant acte du relevé de conclusions de la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-24, relatif au relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE à la Présidente de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement de l'Assemblée de Corse de sa communication sur les travaux relatifs à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

SE FELICITE que la Chambre des territoires ait été associée à ces réunions et que les préconisations de la Commission intègrent notamment la question des interfaces en matière de risque incendie et prévoient une information accrue des communes et des populations.

DEMANDE que des échanges soient renouvelés entre cette Commission et la Chambre des territoires sur cette thématique et notamment dans le cadre de l'actualisation du PFFENI (2024-2033).

ALERTE sur les difficultés de mise en œuvre des Obligations légales de débroussaillage (OLD).

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni